

DELIBERATION**2025/24**

**CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PAIE ET
RESSOURCES HUMAINES
DU CENTRE DE GESTION DE L'AISNE À COMPTER DU
1/01/2026**

L'an deux mille vingt-cinq le 24 septembre, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de Communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 8 , Représentés : 3, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT, M. Gilles QUEILLE, et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M.Thomas HENNEQUIN par M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES par M. Jean-Patrice LEJEUNE, et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX et M. Laurent MARLOT.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Katie LEFEVRE.

Dans la perspective du prochain départ à la retraite de Mme KUSWIK, le Président propose de souscrire, pour les missions "gestion des ressources humaines et paie" au service proposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

Dans le cadre de cette mission, les opérations réalisées par le CDG02 sont les suivantes :

- Aider la collectivité dans ses recrutements
- Suivre la carrière des agents employés
- Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents
- Préparer la procédure d'évaluation des agents
- Aide à la saisine des instances médicales
- Aide à la gestion des demandes de remboursement auprès du contrat groupe du CDG
- Déclaration des arrêts maladie par le biais de la DSN
- Établir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus
- Editer les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, pôle emploi, Mutuelles, RAFFP
- DSN
- Prestations sur demande : simulation salaire.....

Le coût de ce service se décompose comme suit :

- Création du dossier agent ou élu : 10 € par dossier
- Etablissement de la fiche de paie : 8 € par mois/agent ou élu

Soit un total prévisionnel de 1 484 € par an sur la base d'un effectif de 10 agents et 4 élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la proposition d'adhésion au service paie et ressources humaines du Centre de Gestion de l'Aisne à compter du 1er janvier 2026 ;

VALIDE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants et effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'adhésion à ce service ;

PRÉCISE que les crédits liés au coût de ce service seront inscrits aux chapitre et article correspondant du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Prefecture le
Et publication le

Secrétaire de séance

Katie LEFEVRE

